



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2023-11

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL -
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA VILLE DE NIORT

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L.251-1, L.251-5 à L.251-10 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux territoriaux des Comités Techniques ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la Ville de Niort et au Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 mai 2022 fixant à un membre titulaire et un suppléant et assurant la présidence, la composition des membres titulaires du Comité Social Territorial ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

ARRÊTE

Art. 1 – Composition du Comité Social Territorial

Sont désignés représentants de la Ville de Niort en qualité de titulaire et suppléant pour siéger au Comité Social Territorial ainsi que dans sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail :

DÉLÉGUÉE TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
Anne-Lydie LARRIBAU	David MICHAUT

Art. 2 – Madame Anne-Lydie LARRIBAU est désignée pour présider le Comité Social Territorial et sa formation spécialisée.

Art. 3 – les présentes désignations prennent effet dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 4 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 05/01/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE